



COMMUNE : 545 VIF
 ARRONDISSEMENT : 38 GRENOBLE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VIF

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026							
	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	11 211 901	48,32	118,29	11 399 000	5 507 997	48,32 %	5 507 997
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	57 530	61,66	150,41	57 300	35 331	61,66 %	35 331
Taxe d'habitation (TH)	568 390	18,74	50,61	483 000	90 514	18,74 %	90 514
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	5 633 842		5 633 842
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	5 633 842

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes		Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	8	9	48,32 %	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	5 633 842			61,66 %	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)	5 633 842			18,74 %	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026								
	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
TVA				20 944	0	76 663	1 090 151	1 270 780

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026					
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)		Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)		Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	
5 633 842	+	1 270 780	=	6 904 622	

À GRENOBLE
 Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FREDERIC GUIN

Le 03/04/2026
 Pour la Commune

Le Maire,
 Guillaume Carasso

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 545 VIF
ARRONDISSEMENT : 38 GRENOBLE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VIF

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. D. AIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :
a. Personnes de condition modeste
b. Personnes à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Personnes à revenus faibles ou modestes
d. Logements sociaux et longue durée

3 617	316	1 537	10 635
-------	-----	-------	--------

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière sur le non bâti :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

545 098	18 943
---------	--------

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

Cotisation foncière des entreprises :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Correction des bases THRS
d. Correction des bases THLV
e. Correction des bases MTHRS

282 800	200 200	-55 040	-34 101
---------	---------	---------	---------

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroléniennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

83 022

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH
b. TVA compensant la CVAE
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>	0	1,221601	27,24	15,90
-----	---	----------	-------	-------

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	47,83	119,58	1,29	118,29
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	62,91	157,28	6,87	150,41
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,80	59,18	8,57	50,61
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :
a. National >>>
b. Communal >>>
Taux maximum :
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ... la diminution sans lien a été appliquée >>>
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental >>>
b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 34,63